

L'armée française a perdu la Santé

En cas de conflit majeur, les militaires seraient incapables de soigner tous leurs blessés, faute de moyens.

BRANLE-BAS de combat ! Emmanuel Macron l'a promis en janvier dernier, sur un ton martial : en 2030, la France sera parée pour la « guerre de haute intensité ». La loi de programmation militaire, qui prévoit 400 milliards d'euros de dépenses sur sept ans, doit nous rendre aptes à résister aux Russes, moyennant une quincaillerie flamboyante neuve. Sauf que, pour faire la guerre – surtout « de haute intensité » –, posséder des chars, des navires et des avions ne suffit pas : il faut aussi des médecins. Or le Service de santé des armées (SSA) est subclaudant, ce dont vient tout juste de prendre conscience le ministre.

Le 13 octobre, Sébastien Lecornu a décrété une perfusion en catastrophe pour tenter de ranimer le malade : il a promis, d'ici à 2030, de doubler le budget pour atteindre 3 milliards d'euros. Mais, vu l'état du patient décrit en juin par la Cour des comptes, c'est cautère sur jambe de bois.

Cinquième roue du char

En cas de conflit majeur, le Service de santé des armées, faute de moyens suffisants, ne pourrait pas prendre en charge la totalité des blessés : il lui faudrait cinq hôpitaux de campagne, chacun équipé de 15 blocs chirurgicaux et de 300 lits. Problème : aujourd'hui, la France est incapable de monter le moindre hôpital de campagne. La dernière fois, c'était il y a dix ans, en Afghanistan. Depuis, elle ne compte plus assez de toubibs et d'infirmiers. Le SSA a été amputé de 1 540 personnels en dix ans, soit 9 % des effectifs.

En octobre 2021, déjà, le patron du Service de santé des armées avait tiré la sonnette d'alarme : « Le SSA est dans l'incapacité, aussi bien sur le plan humain que matériel, de soutenir l'hypothèse d'enga-



gements majeurs. » Sept mois plus tôt, lors d'un exercice mené aux Etats-Unis, l'armée française avait découvert avec effarement le coût humain d'un « engagement de haute intensité ». La simulation, calculée sur la base d'un corps expéditionnaire de 15 000 soldats français, s'était soldée – après dix jours de combats – par 1 700 tués et 11 000 blessés, 1 100 éclopés à soigner par jour, c'est très au-delà des capacités du SSA. A la Cour des comptes, l'état-major des armées a expliqué qu'il était conscient du problème mais qu'il ne pourrait s'atteler à ce chantier avant 2027... Les blessés attendront ! Pour les établissements en dur, le tableau n'est guère plus reluisant. Les cinq hôpitaux d'instruction des armées n'alignent que 1 480 lits, contre 2 682 en 2009. Plus

grave, ils ne peuvent projeter que 48 équipes chirurgicales, « alors qu'il en faudrait 65, à l'horizon 2025, pour répondre aux besoins militaires », déplore la Cour des comptes. A quoi s'ajoute la décrépidité des bâtiments, mais aussi des équipements.

Sous perfusion

A Percy, pourtant considéré comme la vitrine des hôpitaux militaires, 80 % du matos est vétuste. Quant au nouvel hôpital dont Macron avait annoncé, en juin 2023, la construction à Marseille pour une ouverture d'ici à 2030), son financement n'a pas été prévu par la loi de programmation militaire. C'est dire...

Pour mettre un peu de beurre dans les rations, le SSA compte sur la Sécurité so-

ciale. Les soins prodigués aux civils dans les établissements militaires lui apportent un tiers de son budget et lui permettent de maintenir le niveau de compétence de ses toubibs.

En 2016, en cédant – à contrecoeur – au ministère de la Recherche l'hôpital du Val-de-Grâce, son berceau historique, le SSA pensait renflouer un tantinet ses caisses. Las ! la compensation financière promise se fait toujours attendre. Plus préoccupant encore, le SSA peine à recruter. Entre 2018 et 2022, les candidatures à l'Ecole de santé

des armées ont diminué de 12 % et celles des personnels paramédicaux de 54 %. Comme le soulignent les magistrats, « il en résulte des problèmes majeurs d'attractivité et de fidélisation des personnels, notamment pour certaines spécialités médicales et pour la plupart des métiers paramédicaux, les emplois non pourvus étant croissants ». L'ordonnance du docteur Lecornu suffira-t-elle à sauver le malade, ou sera-t-il maintenu en soins palliatifs ?

Odile Benyahia-Kouder
et Christophe Labbe

Des médecins en pleine désertion

AU SERVICE de santé des armées (SSA), c'était un secret de Polichinelle : les médecins excédés par l'allongement de leur « lien au service » jusqu'à 33 ans – selon les spécialités –, soit bien au-delà des 27,5 années prévues au moment de démarrer leurs études de médecine, ont trouvé une astuce canon pour racrocher le treillis, se faire réformer...

Leur méthode ? Après six mois d'arrêt maladie, les blouses blanches saisissent la commission de réforme afin d'être radiées des officiers d'active pour... « inaptitude à la vie militaire » (« Le Canard », 6/9). Une fois l'opération réussie, les réformés s'adressent au Conseil national de l'Ordre des médecins pour obtenir le droit de travailler dans le civil ou de s'installer en libéral.

Cette épidémie d'« inadaptés à la vie militaire » est désastreuse pour le fonctionnement du SSA. Ainsi le service de cardiologie de l'hôpital Bégin, à Saint-Mandé, a-t-il dû fermer à cause des défections, tout comme le service de chirurgie thoracique de l'hôpital Percy, à Charente : une discipline pourtant vitale sur le champ de bataille...

Pour boucher les trous, le SSA a recours à des médecins civils contractuels, dotés de rémunérations bien supérieures à celles de leurs confrères galonnés. Le 8 juin, le SSA a ainsi diffusé une offre d'emploi pour un radiologue en imagerie médicale à Marseille avec un salaire compris entre 12 000 et 15 000 euros par mois – le double d'un radiologue militaire. Mieux : des la signature de leur contrat de trois ans, les médecins civils commissionnés touchent, en guise de cadeau de bienvenue, une prime de 25 000 euros... en plus de leur salaire !

Afin d'interrompre l'hémorragie, le ministre des Armées a signé, le 31 juillet, un décret censé clarifier le temps de service incompréhensible que les médecins militaires doivent à l'institution en contrepartie de la prise en charge de leurs dix à douze années d'études : un décret si limpide que le médecin général Marc-Olivier Gelmann a été contraint de pondre une note explicative le 7 septembre. Après clarification, ces toubibs militaires ont « gagné » trois ans.

De quoi les motiver pour continuer à porter l'uniforme ?